

“ Bien que vous m'avez déjà inspiré une profonde sympathie, je n'aurais certainement pas osé écrire cette correspondance s'il ne se fût agi d'une affaire dont vous paraissiez ignorer toute la gravité. Malgré toute ma force d'âme je n'ai pu m'empêcher de trembler à la lecture d'une phrase que je n'ose pas citer ici, mais dont le sens résonne encore à mon oreille. Il faut donc vous résigner, vous qui ne demandez pas mieux que de vivre, il faut vous résigner à laisser cette vie et mourir de la mort la plus piteuse et la moins honorable. Il faut que l'affaire soit bien sérieuse pour que M. Darveau et son précepteur se soient décidés à prédire cet événement fatal qui vient heurter de front les idées qu'ils n'ont cessé de prêcher jusqu'ici.

Voilà qui peut donner la mesure de la sincérité des principes des messieurs qui font parler *l'Observateur*. M. Huot, perdant tout espoir de réunir les éléments nécessaires à la seconde partie de son fameux discours sur la peine de mort, dont les députés de la chambre n'ont pu comprendre la première partie, aurait-il abandonné cette idée pour embrasser l'idée contraire, avec toutes ses conséquences extrêmes? Le dernier numéro de *l'Observateur* semble le prouver.

Vous n'êtes pas les seuls ennemis de Ls. Michel; je puis au moins vous donner cette fiche de consolation. De tous ceux qui ont été l'objet des avancés de *l'Observateur*, il n'en est guère qui ait été aussi maltraité que M. P. Gauvreau. Voyez les comptes publics que publie *l'Observateur*. Il ose dire qu'il veut éclairer le public sur la vérité des faits et voyez comme il sait choisir au hasard les questions et les réponses qui servent le mieux sa haine. Pourquoi ne donne-t-il pas toutes les questions et les réponses qui ont été faites? c'est que Ls. Michel connaît ses lecteurs et qu'il a voué une haine aveugle. Comme Voltaire, il ment effrontément; car il sait bien que parmi un bon nombre de lecteurs, il en restera quelque chose. C'est ainsi que la démocratie rouge de Québec a fait tant de bruit et si peu de besogne.

“ Je m'aperçois que je suis un peu long et je me hâte d'en finir. Ainsi, messieurs, tenez-vous sur vos gardes, car l'ennemi est vigilant surtout depuis qu'il a revêtu un habit neuf. Néanmoins ne cessez de frapper ce monstre à figure humaine; vos coups ont été rudes et ont produit leur effet, mais ce monstre a plusieurs têtes et avec de la patience vous finirez par l'écraser tout-à-fait. Alors vous aurez délivré Québec d'une plaie hideuse.

“ On a dit quelque part que vous aviez mal agi à propos des vers de M. Marsais, le digne agent des chaloupins; mais si on a eu raison alors de vous blâmer, on s'aperçoit aujourd'hui que le bonhomme est un véritable entêté et tient à obséder ses lecteurs; car le temps est beau et les chemins sont peu crottés, et le père Marsais fait toujours des vers.”

“ UN AMI.”

COMMUTATION.

La peine de mort, prononcée contre La rue et dont l'exécution devait avoir lieu le 27 du courant à Kamouraska, a été commuée en 14 ans de pénitencières

NÉCROLOGIE.

Nous avons à remplir une tâche bien pénible envers un ami qu'un événement lamentable vient de ravir à de bien chères affections. Dans la soirée de vendredi dernier on nous annonçait que Charles-Etienne Herménégilde Dallaire, ecuyer Notaire, capitaine de milice et bachelier en droit de l'Université Laval, fils du Lieutenant-Colonel Dallaire de N.-D.-de-Lévis, venait de se noyer à Warwick, où il résidait depuis l'automne dernier. Nous comprenons la douleur poignante qu'a dû éprouver M. Dallaire père, à la nouvelle de ce tragique événement qui enlève ses plus chères espérances et les projets d'avenir qu'il entretenait à l'égard de ce fils bien aimé. Nous qui avons l'avantage de faire partie du cercle des nombreux amis de ce jeune homme et qui avons été à même de connaître les précieuses qualités de son cœur, cette perte nous affecte sensiblement, et nous croyons être ici l'écho de tous ceux qui ont été admis dans son intimité. Ses restes mortels ont été déposés ce matin dans l'Église de N.-D.-de-la Victoire.

ANECDOTES.

—L'autre soir, un individu répondant au nom de Dors, veau, courait tout effaré dans la rue St. Jean. Je n'y portai pas d'abord attention, car je le pris pour un lunatique, et plus tard j'appris que ce qui était cause de la terreur de cet individu, c'est qu'il avait vu un esprit. Ne pouvant vivre tranquille après cette apparition, il alla trouver l'évêque, et lui exposa sa vision avec toutes les marques de la plus grande frayeur. L'évêque l'écouta avec la plus grande attention puis lui demanda sous quelle forme cet esprit lui était apparu? Sous la forme d'un âne, répondit Louis Michel! Ne voyez-vous pas que c'est votre ombre, repartit l'évêque.

X. Z.

—La Bruyère n'a pas tout dit sur *le Distrain*;—à son récit drolatique des distractions dont il a doué le héros de son portrait, nous pouvons ajouter le trait suivant, rigoureusement historique :

M. de Prony faisait partie d'une députation qui devait rendre visite à l'empereur Napoléon Ier;—quoique le temps fût affreux à ne pas oser mettre un créancier dehors, M. de Prony, par économie, se rendit à pied aux Tuilleries, mais il avait eu la précaution de mettre des guêtres!

En montant l'escalier du château et avant de rejoindre ses collègues, le visiteur déta-

che ses guêtres crottées et les engloutit dans sa poche.

La députation est introduite et reçue par l'empereur, qui adresse la parole à chacun de ses membres et, notamment, à M. de Prony.

Alors l'émotion, la chaleur gagnant le visiteur, celui-ci croyant prendre son mouchoir, tire de sa poche une de ses guêtres et s'essuie le front, en y laissant une trace de boue—tout le monde rit aux éclats.

Il s'aperçoit de sa méprise et recherche tout confus son mouchoir,—mais il tire l'autre guêtre.

Alors Napoléon, qui connaissait son homme, lui dit en souriant amicalement:—Les deux font la paire, n'est-ce pas, de Prony?

L'empereur s'éloigna, laissant le malheureux distraire chercher, trouver son mouchoir, et se débarboxiller la figure, en se cachant, tout désespéré, parmi ses collègues, mis en bonne humeur, on le pense bien.

A l'article de la mort; Ruqueville envoya quérir l'argentier de M. de Longueville et lui dit: Monsieur un tel, je vous lègue cinq cents écus.” L'autre le remercia; mais quand ce vint après sa mort à lire le testament, on trouva l'article ainsi couché: “ Item, je lègue à les cinq cents écus qu'il m'a volés sur les commissions qu'il a faites pour moi.”

—Le duc de Sully avait quelquefois de grandes distractions; c'est ainsi que s'habillant un jour pour se rendre à l'église, il oubliait rien que son haut-de-chausse.

On était en hiver. En entrant à l'église, il dit: “ Mon Dieu, qu'il fait froid aujourd'hui!” Les autres répondirent: “ Pas plus froid qu'à l'ordinaire.—J'ai donc la fièvre!” reprit-il. Quelqu'un demanda: “ Ne serait-ce pas parce que vous n'êtes pas assez chaudement habillé?” et leva son habit: on vit alors ce qui lui manquait.

—L'on prétend que Mr. Goblet, avant d'être parvenu de la dignité de premier échevin, était un fort honnête marchand bonnetier: il se plaignait à un ami de l'embarras où il allait se trouver pour remplir dignement son rôle dans l'assemblée des notables. “ Ce que je vous conseille ma foi, lui répliqua celui-ci, c'est de parler bas et d'opiner du bonnet.

—“ Papa Dolibeu, dit Danières dans le fond, j'avais planté des pommes de terre dans mon jaardin, savez vous ce qui est venu? Parbleu! répond Dolibeu, voilà une belle question! il est venu des pommes de terre. Point du tout, il est venu des cochons qui les ont mangés.”

CONDITIONS.—Toutes lettres et correspondances, devront être adressées, franco. Prix de l'abonnement \$1 par année et 50 cents pour six mois.

G. R. GRENIER, PROPRIÉTAIRE ET IMPRIMEUR.